Image not found or type unknown

Déclarée Inapte, puis-je refuser le reclassement?

Par **cilaxe13**, le **23/04/2013** à **16:01**

Bonjour,
J'ai eu une 1ere visite à la médecine de travail, en 01/2013, avec une ordonnance de mon médecin demandant à ce que je ne réalise plus de dégustations/tests organoleptiques à mon poste. Suite à cette visite, l'avis de la médecine a été : "changement de poste si possible sur un poste sans dégustation" et revisite dans 3 mois après avoir vu un spécialiste.
Pendant ces 3 mois, il ne s'est rien passé car le "si possible" de l'avis de la médecine a perturbé mes employeurs et ils ont pensé que ce n'était pas obligatoire. Un poste qui correspondait exactement, sans dégustation, m'est passé sous le nez car ils n'ont pas appuyé ma candidature.
J'ai eu ma 2° visite à la médecine le 11/03, avec les résultats du spécialiste sur une intolérance au lactose. Je travaille sur les produits lait & fromage. L'avis du médecin est "doit être reclassé sur un poste de qualité sans lactose".
Mon rh ne m'a pas du tout expliqué ce qu'il allait se passer maintenant, il m'a tt de mm dit qu'il pouvait me proposer un poste avec salaire inférieur, avec changement de contrat, et que mon refus pouvait être considéré comme abusif.
Ai-je le droit de refuser des postes car je ne peux pas travailler dessus par principe (viande par exemple?) ou parce que la mission ne me plaît pas ?
Ai-je le droit de demander le licenciement ?
Qu'est-ce que je risque?

Merci pour votre aide

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés